



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune d'Epiais-Rhus

Conseil Municipal du 13 février 2025

Délibération n°01/2025 à 02/2025

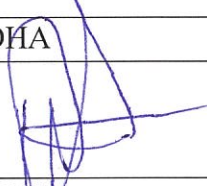

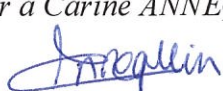



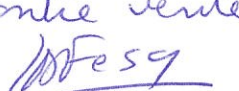
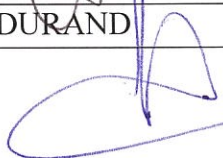


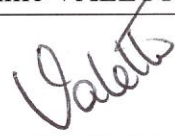

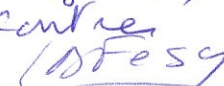
Nombre de délibérations prises : 02

Arrondissement de Pontoise
Canton de Pontoise
Parc Naturel Régional du Vexin français
Communauté de communes Sausseron Impressionnistes

01/2025 Tarifs services périscolaires au 1^{er} mars 2025

02/2025 Vente de la parcelle ZI 264

Signatures :

Brahim MOHA 	Carine ANNEQUIN 	Dominique LOIZEAU <i>Pouvoir à Carine ANNEQUIN</i> 
Angelo NORIS 	Christian SCHMUTZ 	Philippe PELLÉ <i>Vote contre</i> 
Brigitte FESSY <i>Vote contre vente ZI 264</i> 	Sylvia DURAND 	Eric CATHELINAUD 
Véronique PARENT 	Eric SAUVE <i>Pouvoir à Brahim MOHA</i>	Emilie VALETTE 
Elodie HARDY <i>Pouvoir à Angelo NORIS</i> 	Maëva RESSOUCHES <i>Ressouches Vote contre vente ZI 264</i>	Christian BOUCLY <i>Pouvoir à Brigitte Fessy Vote contre Fessy</i> 



COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Date de convocation :

07/02/2025

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Eric CATHELINAUD, Christian SCHMUTZ, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Véronique PARENT, Emilie VALETTE, Maëva RESSOUCHES, conseillers municipaux,

Date d'affichage :

07/02/2025

Absents représentés : Eric SAUVE pouvoir à Brahim MOHA, Elodie HARDY pouvoir à Angelo NORIS, Dominique LOIZEAU pouvoir à Carine ANNEQUIN, Christian BOUCLY pouvoir à Brigitte FESSY.

Nombre de conseillers : 15

Absents : néant

Le quorum est atteint.

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 11

VOTANTS : 15

Mme Sylvia DURAND a été désigné secrétaire de séance

Vu la délibération du 10 décembre 2018,

Considérant la nécessité de réévaluer les tarifs périscolaires inchangés depuis 2018,

Après en avoir discuté avec la Commission des Affaires Scolaires, le maire propose les tarifs suivants :

Cantine :

- mise en place d'un tarif pour les Projet d'accueil individualisé (PAI) : **1.80€**
- mise en place d'un tarif majoré pour les oublis d'inscription : **10€**

OBJET :

Tarifs services périscolaires à compter du 1er mars 2025

Garderie à la carte:

matin : 07h20—08h20 :	3.30 €
Soir: 16h15-17h15 :	3,30 €
16h15—18h30 :	6 €
18h30—18h45 (exceptionnel)	5 €
Au-delà de 18h45:	5 € par tranche de 5 min.
Après APC:	3,50 €

Forfaits :

Matin et soir :	140 €
Soir uniquement:	100 €

Certifié exécutoire par le Maire,

compte tenu de la transmission en préfecture, le :

et de la publication le :

Demi-tarif pour le 3ème enfant, au forfait et à la carte.

Suppression tranche après APC de 16h45 à 17h15.

Suppression du tarif après soutien scolaire extérieur 17h45/18h30.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les tarifs périscolaires ci-dessus, à compter du 1er mars 2025.

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 095-219502135-20250213-D12025-DE



Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Le Maire
Brahim MOHA



le/la secrétaire de séance
Sylvia DURAND



COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS

Date de convocation :

07/02/2025

Date d'affichage :

07/02/2025

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 11

VOTANTS : 15

OBJET :

Vente du terrain ZI 264
Chemin de Bretagne

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission
en préfecture, le :
et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 095-219502135-20250213-D22025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Eric CATHELINAUD, Christian SCHMUTZ, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Véronique PARENT, Emilie VALETTE, Maëva RESSOUCHES, conseillers municipaux,

Absents représentés : Eric SAUVE pouvoir à Brahim MOHA, Elodie HARDY pouvoir à Angelo NORIS, Dominique LOIZEAU pouvoir à Carine ANNEQUIN, Christian BOUCLY pouvoir à Brigitte FESSY.

Absents : néant

Le quorum est atteint.

Mme Sylvia DURAND a été désigné secrétaire de séance

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu la délibération 35/2020 du Conseil Municipal autorisant la vente des terrains par le Maire situés chemin de Bretagne (ZI 264 et ZI 265),

Considérant l'offre de Jean, William NGUON résidant 4, rue des Baudières à Ennery (95300),

Considérant que ledit terrain n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que cette vente assure une recette supplémentaire au budget communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à 4 voix CONTRE (Mme FESSY, M. BOUCLY par pouvoir à Mme FESSY, M. PELLÉ, Mme RESSOUCHES) et 11 voix POUR de :

- Approuver le prix proposé de 110 000 €
- Autoriser la cession de ce terrain à Jean, William NGUON,
- Autoriser M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce terrain par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président Le Maire
Brahim MOHA



le/la secrétaire de séance
Sylvia DURAND